

## Motion relative à l'organisation de la campagne PAC 2017

La Chambre d'Agriculture de Lozère réunie en Session le 21 février 2017 à Mende, sous la présidence de Madame Christine VALENTIN, adopte la motion suivante :

### CONSIDERANT

- La complexité des deux précédentes campagnes de déclaration PAC et de la prochaine campagne avec la prise en compte d'une nouvelle couche cartographique liée au MAEC,
- Le fait que, l'instruction de la campagne 2016 n'étant pas encore finalisée, tous les dossiers ne seront pas ouverts dans TELEPAC le 1<sup>er</sup> avril et que leur ouverture sera échelonnée,
- Les retards considérables d'instruction des dossiers PAC 2015 (contrats MAEC non encore instruits à ce jour),
- Les incertitudes autour de la possibilité d'importation des données à partir de Mes Parcelles dans TELEPAC,
- Le changement de photo aérienne en 2017 et le travail de photo-interprétation des SNA demandé à l'IGN.

### S'INQUIETE

- Des difficultés de mise en œuvre de la campagne de télé-déclaration 2017,
- De ne pas pouvoir sécuriser les déclarations PAC de manière optimale.

### DEMANDE

- Un géoréférencement de la nouvelle photographie aérienne évitant tout décalage avec la couche cartographique ilots actuelle,
- La mise à disposition de l'ensemble des dossiers PAC dans Télépac au 1<sup>er</sup> avril 2017. A défaut, un report de la date de clôture de la campagne PAC pour tenir compte des retards de mise à disposition des dossiers dans Télépac,
- Que Télépac fournisse à chaque agriculteur sa situation par rapport au verdissement et aux respects de ses contraintes,
- Que l'utilisation de logiciels type Mes parcelles permette l'envoi de l'ensemble des données de la déclaration PAC dans TELEPAC et que leur récupération soit possible dès le dépôt du dossier,
- Que l'ensemble des aides surfaciques y compris les MAEC, individuelles ou pour les groupements pastoraux, soit instruit et soldé le 31 mars 2017 avant l'ouverture de TELEPAC pour 2017.

Délibéré à Mende, le 21 février 2017

La Présidente,  
Christine VALENTIN

